Rapport annuel 2013

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

INTRODUCTION

Le présent rapport est offert en français et en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous informer de la langue dans laquelle communiquer avec vous au sujet de votre caisse de retraite.

Nous vous présentons le premier numéro du rapport annuel de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Le présent rapport fournit aux membres et aux bénéficiaires un aperçu de la situation financière de la Caisse de retraite et inclut des informations sur les participants, les rentes de retraite versées et la gouvernance de la Caisse.

ÉNONCÉ DE MISSION

Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des prestations optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu des données du régime
2 Message du président
3 Message de la directrice exécutive
4 Comment fonctionne le régime
5 Gouvernance du régime
6 Situation financière de la caisse
7 État financier condensé
8 Actif et placements de la caisse de retraite
9 Rendement de la caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et le service des rentes
12 Administration des rentes

APERÇU DES DONNÉES DU RÉGIME

Le régime compte **14 209 participants** à la fin de 2013.

14 209

Près de **31 millions de dollars** ont été versés sous forme de rentes de retraite en 2013. Le régime a aussi versé 3,1 millions de dollars en prestations de cessations d'emploi et de décès pendant l'année.

31 millions $

L'actif de la Caisse a progressé de 606 millions de dollars à la fin de 2012 à 688 millions de dollars à la fin de 2013.

13,5 %

Le **taux de rendement global de 19,3 %** de la Caisse en 2013 a été très favorable comparé au taux de référence de 11,1 %.

19,3 %

Les **frais administratifs de moins 4,6 millions de dollars** représentaient 0,67 % de l'actif à la fin de l'exercice de 2013.

FRAIS ADMINISTRATIFS DE **0,67 %**

Des **cotisations patronales totales** de 10 millions de dollars ont été versées à la Caisse en 2013, comparées à 9,2 millions en 2012.

10 millions $

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Stanley J. Shortt
Président

Voici le rapport annuel de votre régime de retraite. N'hésitez pas à nous dire comment nous pourrions rehausser son utilité pour vous. Réussir à surmonter les nombreux défis d'un régime comme le nôtre permet aux fiduciaires volontaires de jouer un rôle intéressant et enrichissant

Je remercie mes collègues fiduciaires pour leur engagement, leurs solides conseils et les bonnes décisions qu'ils apportent dans la surveillance de votre Caisse de retraite.

Les faits saillants du rendement de la Caisse en 2013, qui se trouvent sous pli, sont encourageants et il est agréable de constater que la Caisse continue d'afficher un rendement favorable en 2014. Ces gains compensent les importantes pertes boursières essuyées ces dernières années, mais nous ne pouvons pas compter sur une hausse continue. Les fiduciaires surveillent constamment le rendement de la Caisse et, pour un régime mûr comme le nôtre, nous devons équilibrer de plus en plus le revenu des placements nécessaire pour soutenir les engagements au niveau du service des rentes de retraite. En plus de surveiller régulièrement le régime et d'assumer leurs fonctions en 2013, vos fiduciaires ont mené à bien trois projets importants :

PROJETS IMPORTANTS

RESTRUCTURATION DES PLACEMENTS

Face à la hausse de notre actif, nous avons augmenté la diversification de nos placements pour tirer avantage des fonds de capital-investissement, des fonds spéculatifs, des infrastructures, de l'immobilier et des opportunités à l'extérieur du Canada.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA GOUVERNANCE

Nous avons complètement examiné et mis à jour nos lignes directrices sur la gouvernance. Vous pouvez en obtenir une copie en communiquant avec l'administration de la Caisse.

ACTE DE FIDUCIE

L'acte de fiducie de la Caisse est essentiel à l'exploitation du régime de retraite et est le document qui doit respecter les nombreuses exigences juridiques et règlementaires du régime. Ce document, de pair avec les conseils juridiques, a été examiné et mis à jour pour refléter les nombreux changements nécessaires.

Pour réussir à gérer un régime comme le nôtre, il faut compter sur la gestion professionnelle et experte de la direction et du personnel. Au nom du Conseil, j'aimerais remercier les conseillers internes et l'administration pour leur travail exceptionnel et constant.

En dernier lieu, je souhaite vous rassurer que les fiduciaires prennent très au sérieux leur rôle de protéger les rentes de retraite des retraités et des bénéficiaires. Nous anticipons relever les défis à venir et vous soumettre notre prochain rapport.

Le président du conseil,
Stanley J. Shortt

MESSAGE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE

J'ai le grand plaisir de faire partie de l'équipe qui vous présente notre premier rapport annuel. Le rapport annuel représente une addition à la politique de communication de la Caisse. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux comprendre le régime et son fonctionnement.

Nos communications sur votre régime de retraite dans un langage facile à comprendre demeurent l'un de nos plus grands défis. Nos communications doivent être claires et explicites – ce qui n'est pas toujours facile. Nous devons aussi faire en sorte que nos communications vous soient attrayantes et agréables à lire!

Nous avons complètement transformé notre système administratif. Nous croyons que ce projet a été couronné d'un grand succès. Nos consultants en systèmes informatiques, Procase, sont très présents et sont devenus un partenaire de l'administration de la Caisse. Nous anticipons la mise sur pied du site web libre-service. De fait, vous avez peut-être déjà eu l'occasion de visiter le web libre-service, à la lecture de ces lignes.

Votre Caisse compte sur un conseil de fiduciaires exceptionnels. Ils sont abordables, engagés, déterminés et unifiés dans leur objectif d'améliorer la vie de nos retraités et bénéficiaires. Leur engagement envers vous facilite mon travail et l'enrichit beaucoup. Je crois que mon mandat reflète leur soutien incessant envers vous, nos participants, et aussi envers tous les membres de l'administration.

Le personnel de la Caisse travaille en équipe et compte maintenant neuf membres. Cinq de nos membres sont avec nous depuis plus de 30 ans, dont deux ont déjà occupé des emplois d'été avec nous.

J'entame ma 43e année avec la Caisse et j'anticipe relever les défis futurs et créer des solutions.

N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et vos idées pour nous aider à rehausser la pertinence de nos communications avec vous.

La Directrice exécutive,
Ellen M. Versteeg-Lytwyn

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
La Directrice exécutive

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DE LA CAISSE

Employés ayant plus de 30 ans de service

COMMENT FONCTIONNE LE RÉGIME

Notre régime de retraite est un régime « à prestations déterminées », ce qui signifie qu'il définit la rente que vous recevez à la retraite.

Les cotisations sont négociées avec les employeurs par l'AFM / FCM et ses sections locales. C'est pourquoi il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles si :
(i) l'actif est insuffisant pour verser les rentes de retraite promises; ou
(ii) les cotisations actuelles ne suffisent pas à verser les rentes courantes qui deviennent acquises.
Par conséquent, la loi sur les retraites exige que les fiduciaires apportent, si nécessaire, des changements aux rentes de retraite promises selon la capacité financière de la Caisse. C'est pourquoi des changements ont été apportés au régime le 1er janvier 2013.

Votre rente de retraite est calculée d'après une formule préétablie qui tient compte des cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle dépend aussi de votre âge à la retraite et autres facteurs, incluant le type de rente que vous choisissez.

Les éléments d'actif de la Caisse sont détenus en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié et géré par des gestionnaires en placements professionnels. La Caisse est conforme à la *Loi de l' impôt sur le revenu* (Canada) et aux diverses lois provinciales sur les retraites à travers le pays.

Pour en savoir davantage sur le régime, visitez le site web à www.mpfcanada.ca et consultez la brochure explicative.

www.mpfcanada.ca

GOUVERNANCE DU RÉGIME

Le régime est administré par un conseil de fiduciaires établi en vertu de l'acte de fiducie.

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Stanley J. Shortt, président
E. Eddy Bayens, vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp

La gouvernance du régime débute avec l'énoncé de mission :

Administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des prestations optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

Entre autre, le conseil de fiduciaires est chargé d'embaucher la directrice exécutive pour administrer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse, d'embaucher les divers professionnels requis au besoin et de surveiller les opérations intégrales de la Caisse et son rendement.

Le conseil a créé deux comités – le comité Invalidité et le comité Recouvrement des cotisations. Le comité Invalidité examine et autorise les demandes de rente d'invalidité et le comité Recouvrement des cotisations est chargé du programme de contrôle des cotisations en souffrance.

Le conseil et les comités se réunissent de façon régulière pour assurer la bonne gouvernance du régime et de la Caisse. Cela signifie qu'ils cherchent constamment à assurer la direction générale, l'efficacité, la supervision et la responsabilisation dans tous les aspects des opérations du régime et de la Caisse.

COMITÉ INVALIDITÉ

COMITÉ RECOUVREMENT DES COTISATIONS

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE

La loi sur les retraites prescrit habituellement que les fiduciaires obtiennent une évaluation actuarielle du régime au moins une fois tous les trois ans, effectuée par un actuaire indépendant. Cette évaluation a comme objectif d'identifier la situation financière du régime et de s'assurer que le régime est bien provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

La « situation financière » renvoie ici à une comparaison de l'actif et du passif (ou du coût des prestations) de la Caisse. Il ne s'agit pas des états financiers de la Caisse, lesquels illustrent seulement l'évolution de l'actif sur douze mois.

Au 1er janvier 2011, le régime affichait un excédent de l'actif sur le passif, égal à près de 62 millions de dollars. L'excédent du régime a baissé depuis la dernière évaluation actuarielle au 1er janvier 2008, laquelle révélait alors un excédent d'environ 108 millions de dollars.

La présence d'un excédent est une bonne nouvelle, mais ce n'est pas tout. L'évaluation doit aussi indiquer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour couvrir les rentes de retraite accumulées chaque année. Pour les exercices de 2011 et 2012, l'évaluation actuarielle établissait que les cotisations étaient insuffisantes pour couvrir le coût des rentes de retraite accumulées pendant ces exercices. Pour chaque exercice, le coût projeté était d'environ 13,4 millions de dollars comparé à des cotisations anticipées de 8,1 millions de dollars.

La loi interdit d'utiliser l'excédent pour soutenir l'accumulation courante des rentes de retraite – c'est pourquoi les fiduciaires ont dû prendre des mesures et apporter des changements au régime le 1er janvier 2013. Il faut surtout noter que le régime a été modifié de sorte que seulement la moitié des cotisations versées au nom du participant dès le 1er janvier 2013 et par la suite sont utilisées pour calculer les rentes de retraite. L'autre moitié des cotisations versées après 2012 sont réputées être des cotisations de soutien pour appuyer le coût réel des prestations acquises chaque année.

Les évaluations actuarielles prennent en compte de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le rendement anticipé sur les placements, les taux de mortalité, l'âge de retraite, le nombre des participants qui prendront leur retraite et qui ont un conjoint au moment de la retraite, etc. Comme les résultats actuels diffèrent des hypothèses utilisées au fil du temps, c'est pourquoi la loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins une fois tous les trois ans. D'une certaine façon, ce serait comme gouverner un navire – lorsque la réalité ne correspond pas aux hypothèses, il faut en modifier le cours de façon périodique.

Les fiduciaires étudient attentivement les résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de fournir des informations sur les résultats des évaluations en cours.

ACTIF COMPARÉ AU PASSIF
Au 1er Janvier 2011*

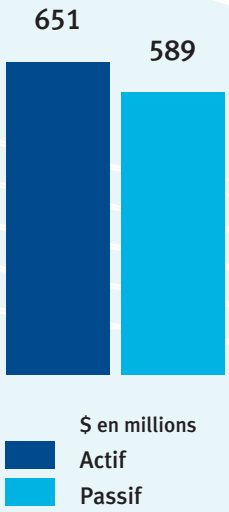

* Le rapport actuariel d'évaluation du 1er janvier 2014 a été déposé auprès de la CSFO. L'administration de la Caisse attend l'examen du rapport d'évaluation de la CSFO avant d'en publier les résultats.

Il est important de noter que les fiduciaires ne peuvent pas se concentrer uniquement sur l'actif et les taux de rendement de la Caisse – l'actif est là pour soutenir le paiement des prestations; donc, les fiduciaires doivent aussi porter une attention particulière sur la comparaison essentielle de l'actif et du passif.

ÉTAT FINANCIER CONDENSÉ

Les fiduciaires sont légalement tenus de présenter des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour les exercices 2012 et 2013.

ÉTAT FINANCIER CONDENSÉ	Exercice du régime terminé le	
(en milliers de dollars)	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2012**
Actif au début de l'exercice du régime	**606 152**	**574 558**
Augmentation de l'actif		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements p.e. intérêt, dividendes	34 842	25 875
Gains (pertes) réalisés – sur la vente de placements	958	4 178
Gains (pertes) non réalisés sur les placements – variation de la valeur des placements détenus	74 795	27 421
Cotisations des employeurs	10 076	9 203
Augmentation totale de l'actif	**120 671**	**66 677**
Diminution de l'actif		
Rentes mensuelles	30 908	28 092
Prestations de décès	915	1 253
Prestations de cessations d'emploi et transferts	2 230	1 614
Frais d'administration	4 577	4 124
Diminution totale de l'actif	**38 630**	**35 083**
Actif à la fin de l'exercice du régime	**688 193**	**606 152**

Si vous souhaitez examiner les états financiers vérifiés, veuillez passer au site web au www.mpfcanada.ca. Les états financiers complets de chaque exercice y sont publiés.

www.mpfcanada.ca

ACTIF ET PLACEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITE

La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié comme l'illustre le graphique circulaire.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Composition courante de l'actif au 31 décembre 2013

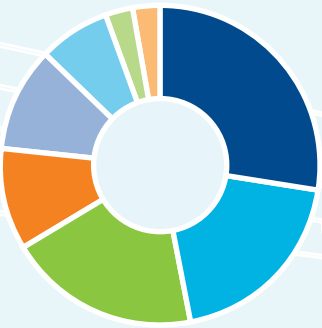

%	
27,7	Obligations
19,5	Actions canadiennes
19,2	Actions américaines
10,3	Actions internationales
10,6	Fonds spéculatifs
7,2	Immobilier
2,8	Actions de sociétés fermées
2,7	Encaisse et équivalents

COMPOSITION ET DIVERSIFICATION DE L'ACTIF

La composition de l'actif – soit la répartition par classe d'actif et géographies – est un facteur fondamental dans la gestion du risque et le rendement sur les placements. Comme l'a mentionné le président, le conseil des fiduciaires a récemment restructuré les placements de la Caisse pour tirer meilleur parti des opportunités de diversification. La diversification permet de minimiser l'incidence d'une baisse dans une région particulière ou un type de placement.

La loi est aussi un facteur – par exemple, la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario fixe des limites sur la concentration dans un placement. Ces règles ont été adoptées pour protéger la Caisse, son actif et, par extension, les rentes de retraite des participants.

La Caisse fait aussi appel à de multiples gestionnaires de placements comme moyen de diversifier la Caisse. Le conseil choisit les gestionnaires de placements en tenant compte de leur expertise dans un type particulier de classe d'actif et de style de placement, entre autres.

La diversification de l'actif de la Caisse garantit que l'actif de la Caisse est investi de façon prudente afin d'atteindre les objectifs de placements à long terme tout en gérant le risque de placement.

RENDEMENT DE LA CAISSE

La Caisse a affiché un rendement total de 19,3 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, un rendement très favorable comparé à l'indice de référence du fonds de 11,1 %.

Pour évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

La loi précise que le conseil de fiduciaires doit établir un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Le tableau ci-dessous utilise les indices de référence établis dans l'Énoncé des politiques et procédures de placements. Vous pouvez obtenir une copie de l'Énoncé en envoyant votre demande par écrit à l'administration de la Caisse.

Comme le conseil l'a mentionné dans sa lettre de janvier 2014 envoyée aux participants et aux retraités, le taux de rendement de 2013 est une bonne nouvelle; par contre, nous n'anticipons pas que ce rendement sur douze mois ait une incidence importante sur les rentes de retraite du régime.

Le diagramme en barres ci-contre illustre le rendement total de la Caisse par rapport à l'indice de référence sur un an au 31 décembre 2013 et sur cinq ans terminés à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE

Un indice de référence est une norme qui sert à mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

Classe d'actif	Indice de référence
Obligations	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions américaines	Indice S&P 500 (CAN)
Actions internationales	Indice MSCI EAFE (CAN)
Fonds spéculatifs	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	Rendement absolu de 10 %
Actions de sociétés fermées	Rendement absolu de 10 %
Encaisse et équivalents	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada
Fonds total	**Moyenne composée de ce qui précède**

RENDEMENTS SUR LES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2013

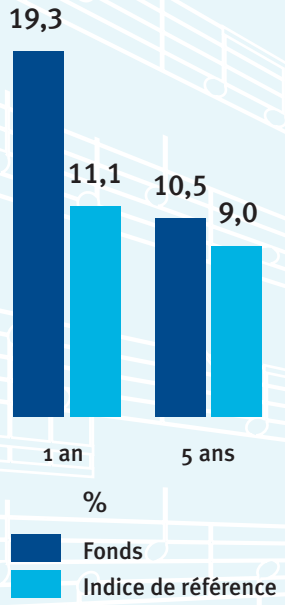

PRINCIPALES CLASSES D'ACTIF

Taux de rendement sur 1 an et 5 ans au 31 décembre 2013

N.B. – S.O. indique que des classes de placements ont existé dans le fonds pendant moins de cinq ans.

OBLIGATIONS

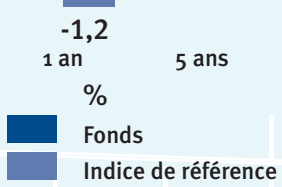

ACTIONS CANADIENNES

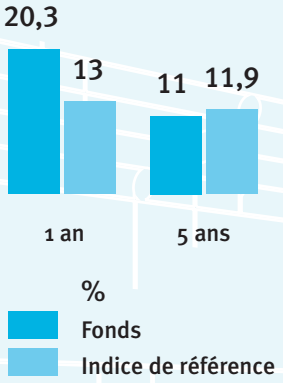

ACTIONS AMÉRICAINES

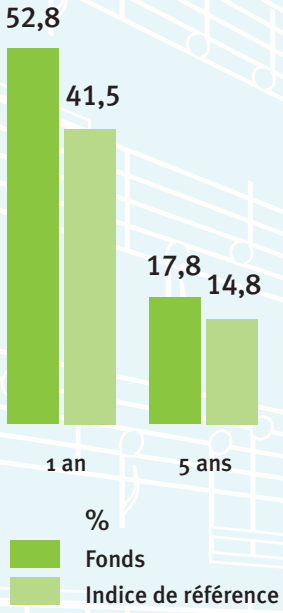

ACTIONS INTERNATIONALES

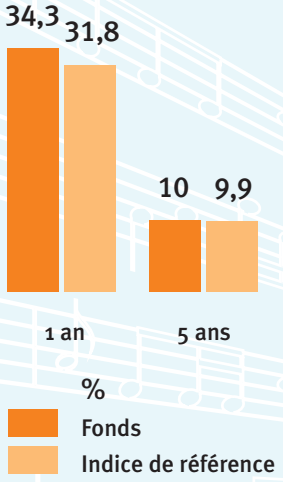

FONDS SPÉCULATIFS

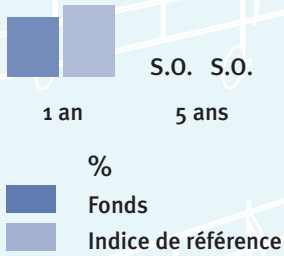

IMMOBILIER

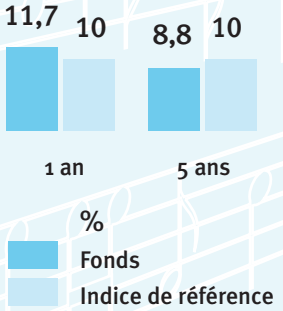

ACTIONS DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

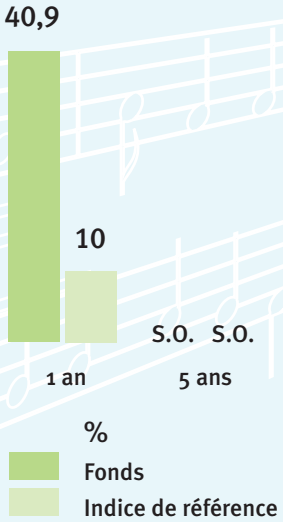

ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS

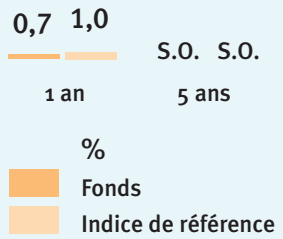

DONNÉES SUR LES PARTICIPANTS ET LE SERVICE DES RENTES

Le nombre total de participants est resté stable au cours des trois dernières années, comme le démontrent la table et les graphiques.

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS DU RÉGIME

(au 31 décembre)	2013	2012	2011
Participants actifs	4 460	5 243	5 367
Retraités et bénéficiaires	2 690	2 505	2 338
Retraite différée acquise	7 059	6 394	6 292
Total	**14 209**	**14 142**	**13 997**

SERVICE DES RENTES

Les rentes suivantes ont été versées au cours des trois dernières années :

(en milliers de dollars)	2013	2012	2011
Service des rentes	30 908	28 092	26 144
Prestations de cessation d'emploi et de décès en une somme unique	3 145	2 867	1 326

Au total, la Caisse a versé près de 34 053 000 $ sous forme de rentes de retraite en 2013, une hausse de 24 % sur le total des prestations versées en 2011.

SERVICE DES RENTES

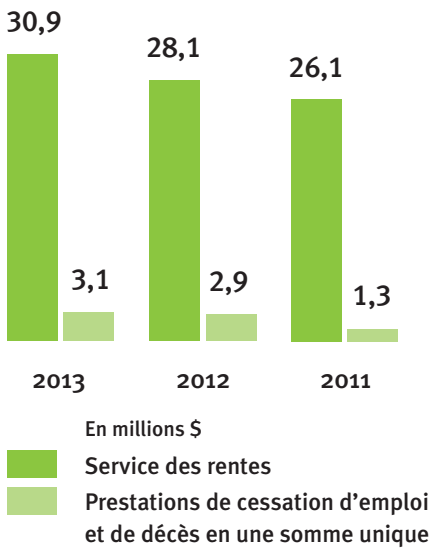

COMPARAISON SOMMAIRE DES PARTICIPANTS DU RÉGIME

au 31 décembre

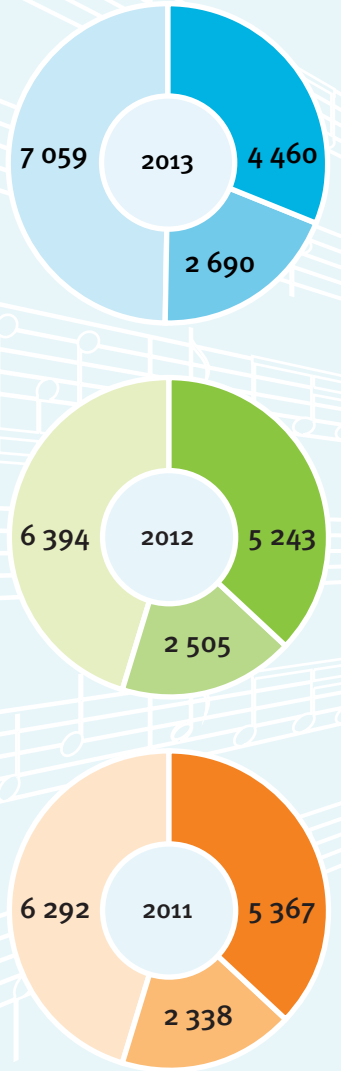

ADMINISTRATION DES RENTES

Le conseil de fiduciaires surveille les frais administratifs imputés à la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais administratifs des trois dernières années sont illustrés dans la table ci-dessous.

FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers de dollars)	2013	2012	2011
Gestion de l'actif	2 322	2 122	2 062
Administration des rentes	1 402	1 340	1 240
Autre	853	663	653
Total des frais	4 577	4 125	3 955
Actif à la fin de l'exercice	688 193	606 152	574 558
Total des frais comme pourcentage de l'actif net	**0,67 %**	**0,68 %**	**0,69 %**

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce niveau de frais lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de la Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle – la Caisse est suffisamment importante, à près de 700 millions de dollars, pour être en mesure de produire un taux de frais aussi faible. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime qui bénéficient d'un mode de service des rentes à faible coût.

CONTINUATION DU TRAITEMENT RRIEOD

Notre régime continue d'être traité comme Régime de retraite interentreprises ontarien déterminé en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire actuellement de prendre des mesures pour composer avec le déficit de solvabilité identifié lors de la dernière évaluation actuarielle du 1er janvier 2014.

L'évaluation actuarielle du 1er janvier 2014, qui vient d'être déposée, précise que le ratio de transfert du régime est de 72 %. Ce ratio est déterminé par une évaluation de solvabilité qui présume que le régime cesse d'exister, que tous les placements sont liquidés et que tous les avantages de rente de retraite sont versés à la date d'évaluation. Il faut noter que cette situation est purement hypothétique. Dans le cas peu probable que le régime cesse d'exister, il est possible que les rentes de retraite soient réduites; par contre, comme nous l'avons indiqué dans notre bulletin de l'hiver 2008-09, nous anticipons que le régime continuera d'exister pendant de nombreuses d'années, comme il le fait depuis plus de 40 ans.

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Nous accueillons vos questions, vos commentaires et vos réactions au sujet de notre premier rapport annuel ou toute autre question concernant le régime. N'hésitez pas à communiquer avec l'administration de la Caisse :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
2255, avenue Sheppard Est
Bureau A110
Toronto (Ontario)
M2J 4Y1

Téléphone : (416) 497-4702
Sans frais : 1-888-462-6666
Courriel : info@mpfcanada.ca

Vous pouvez aussi passer à notre site web au www.mpfcanada.ca. Vous y trouverez les réponses à de nombreuses questions.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.